



**/ Monsieur Jacques Chagnon /**

Président de l'Assemblée nationale du Québec  
Hôtel du Parlement

**Monsieur le Président,**

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous transmettre le Rapport annuel du Conseil interprofessionnel du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012. Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le ministre responsable de l'application  
des lois professionnelles,  
Jean-Marc Fournier, avocat

**/ Maître Jean-Marc Fournier, avocat /**

Ministre de la Justice, Procureur général, Notaire général,  
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles  
Gouvernement du Québec

**Monsieur le Ministre,**

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel du Conseil interprofessionnel du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012, conformément à l'article 22 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26). Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président,  
Richard Gagnon, F. Adm.A.

# TABLE DES MATIÈRES

→ rapport annuel 2011 - 2012

**03**

Mission

**04**

Représentants des ordres  
professionnels

**05**

Comité exécutif

**06**

Rapport du président

**10**

Rapport du directeur général

**14**

Dossiers et interventions

**19**

Comités et groupes de travail

**24**

Forums

**29**

Prix du CIQ 2011 : Yves Lamontagne

**30**

Mérite du CIQ

**31**

Personnel du CIQ

**32**

Rapport de l'auditeur  
indépendant

**43**

Orientations stratégiques

# MISSION

---

*/ Le Conseil contribue aux discussions publiques sur des dossiers importants pour la société québécoise, dans une perspective large de l'intérêt public. /*

Le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) est le regroupement des ordres professionnels québécois. Il est créé par le *Code des professions* qui lui octroie un mandat d'organisme-conseil auprès de l'autorité publique.

Comme regroupement des ordres professionnels, le CIQ intervient comme lieu de mobilisation et voix collective des ordres professionnels sur des sujets d'intérêt commun. Il agit également comme unité de services auprès de ses membres.

Comme organisme-conseil auprès de l'autorité publique, le CIQ est consulté sur les orientations, les projets de loi et de règlements du système professionnel, la nomination de dirigeants de l'Office des professions du Québec (OPQ), la nomination des administrateurs représentants du public au sein des ordres, la contribution au financement et les prévisions budgétaires de l'Office des professions.

Le Conseil contribue aux discussions publiques sur des dossiers importants pour la société québécoise, dans une perspective large de l'intérêt public.

# REPRÉSENTANTS DES ORDRES PROFESSIONNELS

	Présidence de l'ordre au 31 mars 2012	Délégué(e)	Délégué(e) substitut
ACUPUNCTEURS	Raymond Bourret	Gilles Poulin	
ADMINISTRATEURS AGRÉÉS	Chantal Dalpé	Denise Brosseau	Serge Deschênes
AGRONOMES	René Mongeau	Éric Lavoie	Richard Petit
ARCHITECTES	André Bourassa	Normand Pratte	
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES	Pierre Tessier	Jean Paquin	Luc St-Pierre
AUDIOPROTHÉSISTES	Guy Savard	Claude Forest	
AVOCATS	Louis Masson	Claude Provencher	Marc Sauvé
CHIMISTES	Guy Collin	François P. Granger	Martial Boivin
CHIROPRACTIENS	Georges Lepage	Marie-Sylvie LeBlanc	Danica Brousseau
COMPTABLES AGRÉÉS	Manon Durivage	Daniel McMahon	Christine Montamat
COMPTABLES GÉNÉRAUX ACCRÉDITÉS	Stéphan Robitaille	Paulette Legault	Sylvain Moreau
COMPTABLES EN MANAGEMENT ACCRÉDITÉS	Charles Auger	François Renaud	
CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION	Laurent Matte	Martine Lacharité	
CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES AGRÉÉS	Martine Drolet	Stéphanie Aubin	Florent Francoeur
DENTISTES	Barry Dolman	Nathalie Morin	Paul Morin
DENTUROLOGISTES	Robert Cabana	Guy Dugré	
DIÉTÉTISTES	Anne Gagné	Annick Lavoie	Danielle Boivin
ERGOTHÉRAPEUTES	Alain Bibeau	Françoise Rollin	Louise Tremblay
ÉVALUATEURS AGRÉÉS	Françine Fortin	Louise Savoie	
GÉOLOGUES	Robert Wares	Alain Liard	
HUISSIERS DE JUSTICE	Louis-Raymond Maranda		
HYGIÉNISTES DENTAIRES	Johanne Côté	Nancy Tremblay	
INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS	Gyslaine Desrosiers	Carole Mercier	Geneviève Ménard
INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES	Régis Paradis	Lise Therrien	
INGÉNIEURS	Maud Cohen	André Rainville	Zaki Ghavitian
INGÉNIEURS FORESTIERS	Denis Villeneuve	Marielle Coulombe	Suzanne Bareil
INHALOTHÉRAPEUTES	Céline Beaulieu	Josée Prud'Homme	
MÉDECINS	Charles Bernard	Yves Robert	Claude Ménard
MÉDECINS VÉTÉRINAIRES	Joël Bergeron	Alain Laperle	
NOTAIRES	Jean Lambert	Maurice Piette	Michel Vermette
OPTICIENS D'ORDONNANCES	Linda Samson		
OPTOMÉTRISTES	Lise-Anne Chassé	Louise Mathers	
ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES	Marie-Pierre Caouette	Céline Giroux	
PHARMACIENS	Diane Lamarre	Manon Lambert	
PHYSIOTHÉRAPIE	Lucie Forget	Tina Del Duca	Maryse Brouillette
PODIATRES	Charles Faucher		
PSYCHOÉDUCATEURS ET PSYCHOÉDUCATRICES	Diane Blain-Lamoureux	Jean-Pierre Robin	
PSYCHOLOGUES	Rose-Marie Charest	Marie-Claude Guay	Stéphane Beaulieu
SAGES-FEMMES	Marie-Ève St-Laurent	Marie-Paule Lanthier	
TECHNICIENNES ET TECHNICIENS DENTAIRES	Raymond Haché	Marc Desjardins	
TECHNOLOGISTES MÉDICAUX	Nathalie Rodrigue	Bruno Houde	
TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE ET EN RADIO-ONCOLOGIE	Danielle Boué	Alain Crompt	
TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS	François Abraham	Johanne Boucher	Réal Paquette
TRAVAILLEURS SOCIAUX ET THÉRAPEUTES CONJUGAUX ET FAMILIAUX	Claude Leblond	Ghislaine Brosseau	Sylvio Rioux
URBANISTES	Robert Chicoine	Danielle Pilette	Claude Beaulac

/ Alain Bernier, Zaki Ghavitian,  
Françoise Rollin, Claude Leblond,  
Richard Gagnon,  
Daniel McMahon et  
Nathalie Rodrigue. /

## COMITÉ EXÉCUTIF



(Kiran, Anshwari)

Le comité exécutif du Conseil interprofessionnel du Québec est composé de sept personnes élues par l'assemblée des membres. Le directeur général du CIQ participe aux réunions sans droit de vote.

Au cours de l'exercice 2011-2012, le comité exécutif a tenu huit réunions régulières et quatre rencontres spéciales.

### LES MEMBRES ÉLUS DU COMITÉ EXÉCUTIF :

RICHARD GAGNON  
FELLOW ADMINISTRATEUR AGRÉÉ,  
PRÉSIDENT

JOHANNE CÔTÉ  
HYGIÉNISTE DENTAIRE,  
VICE-PRÉSIDENTE (JUSQU'AU 13 MAI 2011)

NATHALIE RODRIGUE  
TECHNOLOGISTE MÉDICALE,  
VICE-PRÉSIDENTE (À COMPTER DU 13 MAI 2011)

ALAIN BERNIER  
TECHNOLOGUE PROFESSIONNEL,  
TRÉSORIER

CLAUDE LEBLOND  
TRAVAILLEUR SOCIAL,  
SECRÉTAIRE

ZAKI GHAVITIAN  
FELLOW INGÉNIEUR,  
ADMINISTRATEUR

DANIEL McMAHON  
FELLOW COMPTABLE AGRÉÉ,  
ADMINISTRATEUR

FRANÇOISE ROLLIN  
ERGOTHÉRAPEUTE,  
ADMINISTRATRICE

RICHARD GAGNON,  
PRÉSIDENT DU  
CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC



*/ Nos orientations stratégiques expriment la volonté des ordres professionnels de faire de leur association un acteur déterminant dans le développement des ordres. /*

## RAPPORT DU PRÉSIDENT

L'année 2011-2012 constituait la première année de mise en œuvre de notre nouveau plan stratégique qui identifie nos actions prioritaires d'ici 2015.

Elle marque aussi la dernière année de mon mandat à titre de président du CIQ.

Adoptées en mars 2011, nos orientations stratégiques expriment la volonté des ordres professionnels de faire de leur association un acteur déterminant dans le développement des ordres, un acteur influent auprès des partenaires et un leader dans la recherche et la mise en œuvre de solutions aux enjeux de la protection du public.

C'est dans cette perspective que les actions de cette année se sont déroulées autour de grandes lignes de force, qui sont les suivantes : amélioration de la gouvernance du système professionnel en vue d'une meilleure protection du public ; modernisation de l'encadrement professionnel afin de tenir compte de l'évolution des pratiques ; amélioration du fonctionnement du Conseil afin de relever de nouveaux défis.

## GOVERNANCE ET PROTECTION DU PUBLIC

Il s'agit là d'un enjeu important pour l'ensemble du système professionnel autour duquel convergent d'importants dossiers. Ainsi, à la suite de résolutions unanimes prises à l'assemblée des membres, les ordres professionnels demandent au gouvernement de modifier le *Code des professions* en vue de préciser les critères d'éligibilité et d'habileté à siéger à un poste d'administrateur d'un ordre afin de prévenir les conflits de mandats. Ils demandent également de rendre obligatoire au *Code* l'adoption par le conseil d'administration d'un ordre d'un code d'éthique, afin de mieux encadrer le travail des administrateurs.

Ces demandes s'ajoutent à celle votée l'an dernier à l'effet de modifier le *Code des professions* afin d'autoriser le vote électronique en vue de l'élection des administrateurs. L'ouverture manifestée par l'Office des professions du Québec sur l'ensemble de ces propositions nous permet d'espérer une suite favorable à cet important dossier.

## MODERNISATION DES CONSEILS DE DISCIPLINE

Dans le sillage d'une meilleure gouvernance du système professionnel, il y a le fonctionnement du processus disciplinaire. Un fonctionnement adéquat de ces conseils est un gage de protection du public et de crédibilité des ordres.

Au cours des derniers mois, le dossier de la modernisation des conseils de discipline a pris une importance majeure. En septembre 2011, le CIQ a saisi le ministre responsable des lois professionnelles, Jean-Marc Fournier, de certaines préoccupations à l'égard de l'efficacité de certains conseils de discipline.

Comme suite de notre démarche, nous avons appris au printemps 2012 que le Ministre prévoyait présenter d'ici la fin du printemps une proposition de modification législative afin d'améliorer le fonctionnement des conseils de discipline. Cette amélioration passe en outre par une refonte du processus de sélection et d'encadrement administratifs des présidents des conseils.

Le dossier a évolué rapidement et le projet de loi n° 71 a été présenté à l'Assemblée nationale le 14 juin 2012. C'est une excellente nouvelle. Le CIQ souhaite l'amorce rapide des travaux parlementaires sur ce projet de loi.

### **PROCESSUS DE MÉDIATION**

Lors de mon premier mandat en 2008, j'avais décelé parmi les défis à relever par le CIQ celui de la mobilisation de ses membres pour faciliter la prévention et la recherche de solutions aux tensions pouvant intervenir entre les ordres professionnels. Dans une entrevue accordée au bulletin *info-express* (été 2008), j'évoquais dans ces termes le défi à relever :

« Le système professionnel est un système complexe avec de nombreux acteurs [...]. En conséquence, il est tout à fait normal que des désaccords surviennent occasionnellement sur la responsabilité des ordres face à l'encadrement des secteurs d'activités et des professions et que des tensions se développent. Toutefois, il n'existe aucun mécanisme pour faciliter la recherche de solutions entre nous, entre les partenaires du système. Lorsque ces conflits éclatent sur la place publique ou devant les organismes de contrôle, ils sont préjudiciables pour tout le système professionnel et ternissent son image. Je vais donc m'attarder à cette problématique au cours de mon mandat. »

Je suis particulièrement fier que ce mécanisme attendu soit maintenant en place. Il s'agit de la médiation, dont le processus a été lancé au cours de la dernière année à la demande de nos membres, sur une base volontaire et confidentielle.

Ce processus doit maintenant prendre son envol et devenir une référence pour le plus grand nombre.

### **ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE**

À cet égard, les réflexions du CIQ en lien avec celles du groupe de travail de l'Office des professions se sont intensifiées et nous ont permis de formuler auprès de ce dernier des recommandations afin d'améliorer la mise en application de la réglementation professionnelle en cette matière.

### **REGROUPEMENT DES ORDRES COMPTABLES**

Ce projet important a reçu un avis favorable du CIQ qu'il a formulé auprès des autorités politiques au cours de l'hiver 2012. Le projet de loi n° 61, adopté et entré en vigueur en mai 2012, a ainsi créé l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec issu du regroupement des trois ordres comptables. Ce nouveau membre du CIQ est le troisième ordre en importance sur le plan du nombre de professionnels.

### **NOUVELLE PROFESSION DE LA SANTÉ**

Les technologues en électrophysiologie médicale, qui œuvrent au sein du système de santé, sont désormais assujettis au *Code des professions*. En effet, l'adoption au printemps 2012 du projet de loi n° 55 par l'Assemblée nationale a signifié leur intégration à l'un de nos membres, l'Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec. Le projet d'intégration a reçu un avis favorable du CIQ.

### **FONCTIONNEMENT DU CIQ**

À l'automne 2011, nos membres ont précisé la procédure électorale visant à combler les postes d'administrateurs au sein du comité exécutif, de manière à favoriser une séquence mieux coordonnée des postes à pourvoir.

Par ailleurs, la présidence du comité de législation, assumée selon les Règlements généraux par le secrétaire du CIQ, requiert un temps de préparation et de réunion supérieur à celui d'autres comités du Conseil. Une mesure a été prise par les membres afin de tenir compte de cette réalité.

Enfin, la mise en œuvre de nos nouvelles orientations stratégiques a requis une refonte administrative de la permanence, décrite au prochain chapitre du présent rapport consacré à la direction générale.

### **RELATIONS AVEC L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC**

L'OPQ est un partenaire essentiel pour le CIQ et les ordres. C'est pourquoi, lors d'une rencontre entre nos deux conseils d'administration en février 2012, nous avons convenu que des discussions doivent avoir lieu afin d'améliorer encore les processus de consultation entre nos deux organisations. Le succès des chantiers en cours et à venir, touchant notamment la modernisation de plusieurs lois professionnelles, dépendra plus que jamais de la qualité du partenariat existant entre l'Office, le CIQ et les ordres concernés. Les échanges et la collaboration que j'ai reçus du président de l'Office, Jean Paul Dutrisac, tout au long de mon mandat, témoignent d'une volonté partagée entre les dirigeants de l'Office et du CIQ d'améliorer constamment le partenariat.

### **REMERCIEMENTS**

Il s'agit de mon dernier rapport à titre de président du CIQ. Après deux mandats à la tête de l'organisme, j'ai estimé que le travail accompli pavait adéquatement la voie à la relève. Je tiens à remercier mes collègues, présidents des ordres, de la confiance témoignée au cours de ces années.

Je veux souligner également le support de mes collègues du comité exécutif et de la permanence du CIQ, dont son directeur général, Jean-François Thuot, que je remercie particulièrement.

Ces quatre années m'ont confirmé que malgré les défis importants à relever, notre système professionnel est en bonne santé. Les ordres et le CIQ sont au cœur d'une multitude d'enjeux sociaux auxquels ils contribuent positivement et ce, au grand bénéfice de la société québécoise.



JEAN-FRANÇOIS THUOT,  
DIRECTEUR GÉNÉRAL DU  
CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

*/ La mise en œuvre  
du plan repose sur la  
mobilisation des membres  
à travers leurs comités, forums  
et groupes de travail. /*

## RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année qui s'est écoulée était la première année de mise en œuvre de notre plan stratégique 2011-2016. La mise en œuvre du plan repose sur la mobilisation des membres à travers leurs comités, forums et groupes de travail. Elle requiert également, de la permanence, la capacité de répondre aux nouvelles attentes en regard de son rôle-conseil et d'unité de services aux membres.

### RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE

Dans ce contexte, un fait marquant de l'année a été la réorganisation administrative de la permanence du CIQ. Deux nouveaux postes ont été créés, celui de directeur des affaires juridiques et celui d'agent de recherche et de communication. Le processus de recrutement a été complété au printemps et les personnes choisies pour occuper ces postes sont entrées en fonction en août 2011.

### VIE ASSOCIATIVE

Nos orientations stratégiques ne pourraient être réalisées sans une vie associative forte. En plus des réunions statutaires des instances dirigeantes, une centaine d'activités ont été tenues par les forums, les comités et les groupes de travail du CIQ. Ces activités sont marquées par la diversité selon les besoins exprimés : formation sur les aspects du mandat de protection du public des ordres, rencontres de discussion sur des sujets d'intérêt commun. Cette année, de nouvelles formations sont venues s'ajouter à un catalogue déjà bien garni.

Ces activités sont soutenues par la veille stratégique réalisée par la permanence. Le résultat de cette vigie est apparent dans le traitement des dossiers d'analyse et d'intervention.

QUATRIÈME COLLOQUE  
DES DIRIGEANTS DES  
ORDRES PROFESSIONNELS,  
DU 14 AU 16 SEPTEMBRE 2011.

(Sébastien Arbour)

### COLLOQUE DES DIRIGEANTS DES ORDRES PROFESSIONNELS

Du 14 au 16 septembre 2011, la quatrième édition du Colloque des dirigeants des ordres professionnels a rassemblé près de 400 personnes. L'événement était organisé par le CIQ en collaboration avec le Collège des médecins du Québec. Le prochain colloque se déroulera en 2013.

### LA SEMAINE DES PROFESSIONNELS

Nos actions visent notamment l'accroissement de notre présence sur la scène publique, avec pour objectif de mieux faire connaître l'apport des professionnels à notre société et la contribution des ordres professionnels.

Ainsi, du 11 au 14 octobre 2011, la troisième édition de la Semaine des professionnels a rendu hommage aux membres d'ordres professionnels pour leur contribution au développement de la société québécoise. Le thème de cette année : l'éthique professionnelle, thème déployé lors d'activités spéciales et d'un *Cahier des professions* du journal *Le Devoir* (édition du 8 octobre 2011).

Au même moment se tenait le Salon national de l'éducation, qui est l'occasion pour le CIQ d'y aménager une *Avenue des professions* dédiée aux ordres professionnels. Les kiosques d'une dizaine d'ordres exposants permettent aux jeunes de connaître les opportunités de carrières offertes par les professions réglementées.

### SONDAGE SUR LES ORDRES PROFESSIONNELS

Réalisé en mars 2012, ce sondage CROP est le premier du genre depuis une dizaine d'années. Ses résultats permettent de mesurer le niveau de connaissance et de satisfaction du public à l'endroit des ordres professionnels et de leurs membres. Les résultats serviront à préparer le prochain plan de communication du CIQ, dont le lancement est prévu en mars 2013.



/ Ces nouvelles capacités financières permettent d'accroître la visibilité de notre association, le nombre et la qualité de ses activités ainsi que le rayonnement de ses membres. /

#### **ASSISTANCE RÉGLEMENTAIRE**

L'Office des professions du Québec a mis en place une nouvelle procédure de traitement des projets législatifs et réglementaires des ordres. Le CIQ offre à cet égard un soutien à ses membres. Au printemps 2012, une première formation sur le traitement réglementaire en lien avec la nouvelle procédure a été tenue.

#### **FONDS DES SERVICES DE SANTÉ**

Peu avant Noël, 39 de nos membres ont eu la mauvaise surprise de recevoir de Revenu Québec des avis de cotisation pour des montants liés à leur contribution au Fonds des services de santé (FSS). Les sommes réclamées cumulent plus d'un million de dollars, ce qui inclut les pénalités et les intérêts pour les années 2007 à 2010 et uniquement les pénalités et intérêts pour l'année 2011. Le CIQ a réagi rapidement dans ce dossier. Une stratégie commune des ordres a été élaborée afin de contester l'action de Revenu Québec. Ce dossier imprévu est un exemple éloquent de valeur ajoutée du CIQ pour ses membres, lorsque l'intérêt de la collectivité des ordres est en jeu.

#### **FORMATION SUR LA PRÉSIDENTIE D'UN ORDRE PROFESSIONNEL**

Un programme de formation sur la présidence d'un ordre professionnel a été élaboré dans le sillage de la mise en œuvre de nos orientations stratégiques. Il s'agit d'un programme inédit, comprenant plusieurs activités offertes aux présidents de façon récurrente et qui couvrent tous les aspects de cette importante fonction.

#### **ENTENTE DE COMMANDITE**

En août 2011, le CIQ a conclu une entente de cinq ans avec *La Personnelle, assurances générales* et la *Fédération des caisses Desjardins du Québec*. Nos commanditaires rendront possibles plusieurs activités de prestige du CIQ, dont la Semaine des professionnels, le Colloque des dirigeants des ordres professionnels et la remise des *Prix et Mérite du CIQ*.

Ces nouvelles capacités financières permettent d'accroître la visibilité de notre association, le nombre et la qualité de ses activités ainsi que le rayonnement de ses membres.

## PARTENAIRES

Les actions du CIQ sont au carrefour d'enjeux multiples où se retrouvent aussi nos partenaires.

## PARTICIPATION DU CIQ À DIVERS ORGANISMES EN 2011-2012

---

### RÉGLEMENTATION PROFESSIONNELLE

Groupe de travail sur l'assurance responsabilité (Office des professions)  
Groupe de travail sur les conseils de discipline (Office des professions)  
Groupe de travail sur le traitement réglementaire (Office des professions)  
Réseau canadien des associations nationales d'organismes de réglementation (RCANOR)  
*Council on Licensure, Enforcement and Regulation (CLEAR)*

### MOBILITÉ PROFESSIONNELLE (en lien avec la *Stratégie sur la mobilité de la main-d'œuvre* du gouvernement du Québec)

Comité sur l'accélération de la reconnaissance des compétences et du droit de pratique (Office des professions)  
Pôle de coordination sur l'accès à la formation prescrite par les ordres professionnels ainsi qu'aux stages

### FORMATION DES PROFESSIONNELS

Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (CNPEPT)  
Table de concertation sur la formation collégiale des professionnels  
Table de concertation sur la formation universitaire des professionnels

### RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES

Association canadienne pour la reconnaissance des acquis (ACRA)  
Comité d'orientation de l'Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants (IRIPI-Collège de Maisonneuve)  
Comité consultatif de *Leaders Diversity*, regroupement de gens d'affaires faisant la promotion de la gestion de la diversité  
Conseil consultatif du *Réseau de qualifications internationales* (Citoyenneté et Immigration Canada)

### AUTRES

Comité sur le secret professionnel (Autorité des marchés financiers)

## DOSSIERS ET INTERVENTIONS

---



### CONFLIT DE MANDATS

À la demande d'ordres professionnels, le CIQ s'est penché sur l'éligibilité d'une personne à se porter candidate au conseil d'administration de son ordre et à continuer d'y siéger, alors qu'elle siège également au conseil d'administration d'une organisation qui a pour mandat de défendre les intérêts des mêmes membres.

Le 2 décembre 2011, les membres du CIQ réunis en assemblée ont adopté à l'unanimité une résolution demandant aux autorités gouvernementales de modifier le *Code des professions* par l'ajout d'une disposition encadrant l'éligibilité des candidats.

La proposition soumise démontre l'importance que les ordres accordent à l'amélioration de la gouvernance de leur conseil d'administration et ce, dans l'intérêt du public dont les attentes en cette matière à l'heure actuelle sont très élevées.

### CODE D'ÉTHIQUE

Le 23 mars 2012, les membres du CIQ réunis en assemblée ont adopté à l'unanimité une résolution demandant aux instances gouvernementales des modifications au *Code des professions* en vue d'y introduire un pouvoir réglementaire visant l'adoption obligatoire d'un code d'éthique encadrant les agissements des administrateurs siégeant aux conseils d'administration des ordres.

Également, cette résolution demandait l'introduction d'un pouvoir facultatif visant cette fois à assujettir les membres des comités statutaires à un code d'éthique adapté selon les circonstances.

## MODERNISATION DES CONSEILS DE DISCIPLINE

En septembre 2011, le CIQ a saisi le ministre responsable des lois professionnelles, Jean-Marc Fournier, de notre grande inquiétude à l'égard de l'efficacité attendue de certains conseils de discipline et du processus de sélection des présidents de ces conseils par le gouvernement.

Comme suite de notre démarche et de celle d'ordres professionnels auprès des autorités gouvernementales, une proposition de modification législative a été élaborée par l'Office des professions du Québec afin d'améliorer le fonctionnement des conseils de discipline. Le CIQ a été consulté au cours du printemps. Le 14 juin dernier, le projet de loi n° 71 a été présenté à l'Assemblée nationale. Le CIQ souhaite l'amorce rapide des travaux parlementaires sur ce projet de loi.



## MAINTIEN DE LA GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ DES MEMBRES D'UN ORDRE

Faisant suite aux travaux entrepris au sein du groupe de travail sur l'assurance responsabilité professionnelle mis sur pied par l'Office en 2010 et à la demande de ce dernier, le CIQ a documenté les difficultés d'interprétation liées aux dispositions sur l'exercice en société et a invité l'Office, en octobre 2011, à élargir le mandat du groupe de travail sur les assurances.

Un sous-comité de travail du CIQ, composé de membres du comité de législation et du comité sur les assurances du CIQ, s'est affairé à dresser un inventaire des problématiques répertoriées auprès de ses membres ayant principalement trait à la couverture d'assurance et à la connexité des règlements sur l'assurance de la responsabilité professionnelle et des règlements sur l'exercice en société.

Devant l'ampleur des problématiques répertoriées, il est apparu que celles-ci s'inscrivaient dans le contexte plus global lié à l'obligation imposée aux membres de fournir et maintenir en tout temps une garantie contre leur responsabilité, qu'ils exercent ou non en société.

L'OPQ ayant accepté de se saisir de la question, les travaux de celui-ci se poursuivront donc au cours de l'année 2012-2013.

## FORMATION ET COMPÉTENCES DES PROFESSIONNELS

À l'instar d'une table de concertation sur la formation collégiale des professionnels qui existe déjà, une table de concertation sur la formation universitaire des professionnels a été réactivée en 2012. La Table comprend des représentants du CIQ, de l'Office des professions du Québec, de la CREPUQ et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Deux rencontres ont été tenues afin de déterminer le mandat de la Table et un plan de travail.

Les membres de la Table ont convenu notamment de dresser un état de la situation des comités de la formation des ordres professionnels. Un groupe de travail a été mis sur pied dont les recommandations sont attendues à l'automne 2012. Ces travaux pourraient avoir un impact sur l'évolution du mandat, de la composition et du fonctionnement de ces comités.

(Alain Léfort)



*/ En lien avec les travaux du Pôle, le CIQ a recommandé que des recherches soient menées sur les défis d'accès à la formation d'appoint prescrite aux candidats formés hors du Canada ainsi que sur l'analyse de l'intégration professionnelle des bénéficiaires et leur rétention dans la profession. /*

#### **ENTENTE FRANCE-QUÉBEC**

Au printemps 2011, le Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles a sollicité les commentaires du CIQ relativement aux modalités de suivi des mouvements migratoires induits par l'Entente France-Québec en matière de reconnaissance des qualifications professionnelles.

Le CIQ a commenté un projet préparé par le MICC, en insistant sur une formule souple et ciblée en regard des objectifs, de manière à tenir compte de l'obligation qu'ont les ordres professionnels de préserver la confidentialité de certains renseignements personnels. Les effets prévisibles d'ordre financier et administratif sur un ordre professionnel ont également été soulignés.

#### **RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES**

Le CIQ participe au Pôle de coordination sur l'accès à la formation prescrite (cours et stages) des candidats formés hors du Canada. Coanimé par l'Office des professions et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le Pôle comprend également des représentants du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, de la CREPUQ et de la Fédération des cégeps.

Les membres du Pôle ont déterminé de travailler en priorité sur l'accès aux stages prescrits, particulièrement dans le secteur de la santé et des relations humaines, l'élaboration et l'offre d'une formation d'appoint pour les groupes de petite taille et la reconnaissance de l'expérience professionnelle. Les membres ont entériné le premier rapport annuel des activités du Pôle ainsi qu'un bilan des actions menées depuis la création du Pôle, en 2010.

En lien avec les travaux du Pôle, le CIQ a recommandé que des recherches soient menées sur les défis d'accès à la formation d'appoint prescrite aux candidats formés hors du Canada ainsi que sur l'analyse de l'intégration professionnelle des bénéficiaires et leur rétention dans la profession. D'ailleurs, deux projets de recherche sont en cours d'élaboration sous les auspices du CIQ, qui seraient menés par l'Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants (IRIPI) et un chercheur de l'Institut national de la recherche scientifique (Culture et société).

DÎNER ANNUEL,  
LE MINISTRE RESPONSABLE  
DE L'APPLICATION DES  
LOIS PROFESSIONNELLES,  
JEAN-MARC FOURNIER,  
ET LE PRÉSIDENT DU CIQ,  
RICHARD GAGNON  
(photo de gauche)

### NOUVELLES MODALITÉS D'ENCADREMENT PROFESSIONNEL

À l'invitation de l'Office des professions, le CIQ a désigné des personnes afin de participer à un comité conjoint OPQ-CIQ qui a pour mandat de déterminer de nouvelles modalités d'encadrement de groupes de personnes par le système professionnel, en alternative à la création d'ordre, à l'intégration d'un groupe de personnes à un ordre existant ou à l'autorisation d'activités prévue au paragraphe h) de l'article 94 du *Code des professions*.

### NOMINATION À LA VICE-PRÉSIDENTE DE L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

Conformément au *Code des professions*, le CIQ a fourni au gouvernement en mars 2012, une liste d'au moins cinq noms en prévision de l'arrivée à terme du mandat à la vice-présidence de l'Office des professions du Québec, lequel vient à échéance le 18 novembre 2012.

### PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET CONTRIBUTION DES PROFESSIONNELS AU FINANCEMENT DE L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

En octobre dernier, le ministre responsable de l'application des lois professionnelles a reçu pour avis un projet de prévisions budgétaires de l'Office des professions du Québec pour l'exercice 2012-2013. Ce projet comprend notamment le montant de la contribution des membres des ordres professionnels au financement de l'OPQ pour la même période, pour lequel le CIQ est consulté en vertu du *Code des professions*.

Dans l'ensemble, le CIQ s'est déclaré satisfait du montant projeté de la contribution des membres des ordres professionnels au financement de l'Office.

Le CIQ s'est également déclaré favorable avec l'augmentation de la prévision de dépenses des administrateurs nommés pour représenter le public au sein des conseils d'administration des ordres professionnels. Une telle révision s'imposait, puisque les honoraires de ces administrateurs n'ont pas été ajustés depuis 25 ans.

Le CIQ a par ailleurs noté qu'à compter de l'exercice suivant 2013-2014, seule la contribution des membres supporterait le financement de l'Office. Dans un contexte économique de plus en plus préoccupant, le CIQ a invité l'OPQ à générer des gains d'efficacité qui lui permettront de réaliser son mandat et ce, à l'intérieur de paramètres budgétaires adéquats.

### UNIFICATION DE LA PROFESSION COMPTABLE

En mai dernier, à la suite notamment d'un avis favorable du CIQ, était adoptée la *Loi sur les comptables professionnels agréés*. Cette loi institue l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et regroupe au sein d'un seul ordre les membres des trois ordres comptables jusqu'alors régis par le *Code des professions* et par la *Loi sur les comptables agréés*.

L'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, qui réunit les 35 000 comptables professionnels du Québec, forme le troisième ordre professionnel en importance en ce qui concerne le nombre de membres.

Dans le cadre des consultations qui ont mené à l'adoption de la Loi, le CIQ a souligné que la modernisation d'un champ descriptif requiert l'implication de l'ensemble des professions œuvrant en connexité et ce, dès le début des travaux. Les commentaires du CIQ ont notamment contribué au lancement d'un chantier sur la modernisation des professions du domaine de l'administration et des affaires par l'Office des professions, en juin 2012.

## **TECHNOLOGUES EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE**

En mai 2012, l'Assemblée nationale adoptait le projet de loi n° 55, *Loi concernant la reconnaissance professionnelle des technologues en électrophysiologie médicale*. Cette loi modifie la *Loi sur les technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie*, ainsi que le *Code des professions*, afin d'intégrer les technologues en électrophysiologie médicale à l'Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec (OTIMRO).

Les quelque 500 technologues en électrophysiologie médicale seront intégrés au système professionnel au moment de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

En septembre 2010, consulté par l'Office des professions du Québec, le CIQ s'était prononcé en faveur de cette intégration.

L'exercice de la technologie de l'électrophysiologie médicale consiste à recueillir et à enregistrer les potentiels bioélectriques d'organes ou de systèmes du corps humain ou les ondes sonores du système cardiaque ou du réseau vasculaire supra-aortique pour produire des images ou des données à des fins diagnostiques ou thérapeutiques.

*/ En mai 2012, l'Assemblée nationale adoptait le projet de loi n° 55, Loi concernant la reconnaissance professionnelle des technologues en électrophysiologie médicale. /*

## **PARDON DISCIPLINAIRE**

En janvier 2012, l'assemblée des membres a mis sur pied un groupe de réflexion sur le pardon disciplinaire composé de représentants d'ordres professionnels. Celui-ci a pour mandat de réfléchir sur la pertinence et l'applicabilité de la notion de pardon disciplinaire dans le contexte du système professionnel québécois. Le groupe de réflexion présentera le résultat de ses travaux au moment opportun.

À l'heure actuelle, le pardon n'existe pas en droit disciplinaire québécois. Il existe cependant dans d'autres juridictions au Canada et aux États-Unis et ce, sous différentes formes.

## **TITRE DE « JOURNALISTE PROFESSIONNEL »**

À l'automne 2011, le CIQ a commenté certaines orientations formulées dans le document *Pour une information au service de l'intérêt public* élaboré par le ministère de la Culture et des Communications. Il était proposé qu'une loi introduise la réserve du titre de « journaliste professionnel ». La gestion du titre serait confiée à une organisation représentative des journalistes, qui verrait à déterminer les conditions d'attribution du titre, les normes déontologiques régissant la pratique journalistique et les sanctions applicables en cas de manquements.

Dans une lettre adressée à la ministre de la Culture et des Communications en octobre 2011, le CIQ a noté que l'orientation présentait des éléments de similitude avec le mode de régulation déterminé par le *Code des professions* en regard des professions réglementées. Évoquant des expériences passées, le CIQ a mentionné que l'instauration par l'autorité publique d'un autre système d'accréditation que le système professionnel peut présenter un risque de confusion pour le public et de banalisation de la législation professionnelle. Le CIQ a déclaré souhaiter maintenir un canal d'échange avec l'autorité ministérielle sur cet aspect, dans l'éventualité que ce dossier évolue.

# COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL

## COMITÉ DE PLANIFICATION

Le comité de planification s'est réuni à une reprise afin de discuter et de recommander à l'assemblée des membres le plan d'action annuel 2012-2013.

*Le comité de planification est présidé par la vice-présidente, madame*

NATHALIE RODRIGUE  
TECHNOLOGISTE MÉDICALE

## Membres

ALAIN CROMP  
ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE ET EN RADIO-ONCOLOGIE DU QUÉBEC

CHANTAL DALPÉ  
ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

LUCIE FORGET  
ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC

JEAN-FRANÇOIS HENRY  
ORDRE DES CHIROPRACTIENS DU QUÉBEC

ROLAND LAROCHELLE  
ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

ÉRIC LAVOIE  
ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

PAULETTE LEGAULT  
ORDRE DES COMPTABLES GÉNÉRAUX ACCRÉDITÉS DU QUÉBEC

CHRISTINE MONTAMAT  
ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

ANDRÉ RAINVILLE  
ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

LOUISE TREMBLAY  
ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

JEAN-FRANÇOIS THUOT  
CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

## COMITÉ DES FINANCES

Le comité des finances s'est réuni à une reprise afin de discuter et de recommander à l'assemblée des membres les prévisions budgétaires de l'exercice 2012-2013.

*Le comité des finances est présidé par le trésorier, monsieur*

ALAIN BERNIER  
TECHNOLOGUE PROFESSIONNEL

## Membres

ABEL-CLAUDE ARSLANIAN  
ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

ANNE GAGNÉ  
ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC

LORRAINE GODIN  
ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

GEORGES LEPAGE  
ORDRE DES CHIROPRACTIENS DU QUÉBEC

BERTRAND LORTIE  
CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC

RÉJEAN MAHEU  
BARREAU DU QUÉBEC

SUZANNE MALETTE  
ORDRE DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC

LOUIS-RAYMOND MARANDA  
CHAMBRE DES HUISSIERS DE JUSTICE DU QUÉBEC

DENISE RAINVILLE  
ORDRE DES COMPTABLES GÉNÉRAUX ACCRÉDITÉS DU QUÉBEC

JEAN-FRANÇOIS THUOT  
CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

## COMITÉ DE LÉGISLATION

En 2011-2012, le comité s'est réuni à trois reprises. En plus d'uniformiser la rédaction de ses avis, dans le respect de la Politique d'intervention du CIQ, le comité a été appelé à examiner et à formuler un avis à l'égard des sujets suivants :

- *interprétation des dispositions des règlements sur l'exercice d'une profession en société et analyse de l'inventaire des problématiques répertoriées par le sous-comité assurance/législation ;*
- *élaboration de critères d'éligibilité et de perte de qualité des personnes appelées à siéger aux conseils d'administration des ordres et modifications au Code des professions ;*
- *adoption d'un code d'éthique à l'intention des administrateurs siégeant aux conseils d'administration des ordres et modifications au Code des professions ;*
- *proposition de modifications au Code des professions en vue de mieux baliser la notion de limitation volontaire ;*
- *proposition de modifications législatives relatives au regroupement des ordres comptables.*

*Le comité de législation est présidé par le secrétaire, monsieur CLAUDE LEBLOND TRAVAILLEUR SOCIAL*

## Membres

VÉRONIQUE ARDOUIN  
ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

LINDA BÉLANGER  
COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC

EMMANUELLE DUQUETTE  
ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE ET EN RADIO-ONCOLOGIE DU QUÉBEC

ELENA KONSON  
ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

ISABELLE F. LEBLANC  
ORDRE DES COMPTABLES EN MANAGEMENT ACCRÉDITÉS DU QUÉBEC

ÉDITH LORQUET  
ORDRE DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC

CÉLINE MARTINEAU  
ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

MARC SAUVÉ  
BARREAU DU QUÉBEC

SARAH THIBODEAU  
ORDRE DES CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES AGRÉÉS DU QUÉBEC

MICHEL VERMETTE  
CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC

MARIE-CLAUDE SIMARD  
CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

## TABLE DES EX-PRÉSIDENTS

### Membres

LOUIS BEAULIEU  
ORTHOPHONISTE

VIATEUR BERGERON  
AVOCAT

MARC COSSETTE  
OPTICIEN D'ORDONNANCES

SYLVIE DE GRANDMONT  
HYGIÉNISTE DENTAIRE

PIERRE DELISLE  
INGÉNIEUR ET ADMINISTRATEUR AGRÉÉ

YVON C. DUPUIS  
INGÉNIEUR

PIERRE GENDREAU  
PSYCHOLOGUE

JEANNE GRIMARD  
TECHNOLOGISTE MÉDICALE

JEAN N. PICARD  
ÉVALUATEUR AGRÉÉ ET INGÉNIEUR

AUGUSTIN ROY  
MÉDECIN

LOUIS ROY  
CONSEILLER D'ORIENTATION

## **GROUPE DE RÉFLEXION SUR LE PARDON DISCIPLINAIRE**

Créé par l'assemblée des membres en janvier 2012, le groupe a pour mandat de réfléchir sur la pertinence et l'applicabilité de la notion de pardon disciplinaire dans le contexte du système professionnel québécois. Le groupe de réflexion présentera le résultat de ses travaux à l'assemblée des membres d'ici la fin 2012.

### **Membres**

DÉNIS BEAUCHAMP  
ORDRE DES TECHNOLOGUES  
PROFESSIONNELS DU QUÉBEC

ÉDITH LORQUET  
ORDRE DES PSYCHOLOGUES  
DU QUÉBEC

LOUIS-RAYMOND  
MARANDA  
CHAMBRE DES HUISSIERS  
DE JUSTICE DU QUÉBEC

YVES ROBERT  
COLLÈGE DES MÉDECINS  
DU QUÉBEC

MICHEL VERMETTE  
CHAMBRE DES NOTAIRES  
DU QUÉBEC

CÉLINE VIAU  
ORDRE DES ÉVALUATEURS  
AGRÉÉS DU QUÉBEC

JULIE DE GONGRE  
CONSEIL INTERPROFESSIONNEL  
DU QUÉBEC

## **COMITÉ AD HOC SUR LES ASSURANCES**

Créé par l'assemblée des membres en 2007, ce comité dresse un bilan de la mise en application de la réglementation des ordres en matière d'assurance responsabilité professionnelle et, le cas échéant, recommandera des voies d'amélioration. Au cours du présent exercice financier, le comité a procédé à l'inventaire des problématiques liées aux règlements sur l'exercice d'une profession en société, en plus de rédiger un rapport sur les difficultés engendrées par l'exigence de souscrire à une garantie excédentaire contre la responsabilité dans un contexte d'exercice d'une profession en société.

### **Membres**

CHRISTIANE BRIZARD  
ORDRE DES COMPTABLES  
AGRÉÉS DU QUÉBEC

ANNIE CHAPADOS  
ORDRE PROFESSIONNEL DES  
DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC

CHRISTIAN GAUVIN  
COLLÈGE DES MÉDECINS  
DU QUÉBEC

MARCO LAVERDIÈRE  
ORDRE DES OPTOMÉTRISTES  
DU QUÉBEC

PAULETTE LEGAULT  
ORDRE DES COMPTABLES  
GÉNÉRAUX ACCRÉDITÉS  
DU QUÉBEC

CHANTAL PERREAULT  
BARREAU DU QUÉBEC

MICHEL VERMETTE  
CHAMBRE DES NOTAIRES  
DU QUÉBEC

CÉLINE VIAU  
ORDRE DES ÉVALUATEURS  
AGRÉÉS DU QUÉBEC

MARIE-CLAUDE SIMARD  
CONSEIL INTERPROFESSIONNEL  
DU QUÉBEC

## TABLE SUR LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

Créée par l'assemblée des membres en décembre 2010, la Table répond aux besoins exprimés par les ordres de parvenir à une compréhension partagée des impacts de la mobilité et de susciter, le cas échéant, des actions concertées à ce chapitre.

En 2011-2012, la Table a tenu une réunion consacrée au projet d'accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne, présenté par Pierre-Marc Johnson, négociateur en chef du gouvernement du Québec.

### Membres

ANDRÉ BOURASSA  
ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

ALAIN COLLETTE  
ORDRE PROFESSIONNEL DES TECHNOLOGISTES MÉDICAUX DU QUÉBEC

GUY COLLIN  
ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC

GYSLAINE DESROSIERS  
ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC

LUCIE FORGET  
ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC

CÉLINE GIROUX  
ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDILOGISTES DU QUÉBEC

PIERRE-ÉRIC LANGLOIS  
ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC

PAULETTE LEGAULT  
ORDRE DES COMPTABLES GÉNÉRAUX ACCRÉDITÉS DU QUÉBEC

GEORGES LEPAGE  
ORDRE DES CHIROPRACTIENS DU QUÉBEC

LAURENT MATTE  
ORDRE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION DU QUÉBEC

RENÉ MONGEAU  
ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

JOSÉE PRUD'HOMME  
ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

ANDRÉ RAINVILLE  
ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

YVES ROBERT  
COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC

LOUISE TREMBLAY  
ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

JEAN-FRANÇOIS THUOT  
CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

## COMITÉ DE SOUTIEN À L'ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC (LOBBYISME)

Ce comité a été mis sur pied en décembre 2010 afin de soutenir l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec dans sa contestation des poursuites pénales dont font l'objet des ex-dirigeants de l'Ordre. Le comité a clos ses travaux à l'automne 2011.

### Membres

MARIELLE COULOMBE  
ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC

CHRISTIAN GAUVIN  
COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC

ARIANE IMREH  
ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC

ÉDITH LORQUET  
ORDRE DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC

CARMELLE MARCHESSAULT  
ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC

MARISOL MIRÒ  
ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

MARC SAUVÉ  
BARREAU DU QUÉBEC

JEAN-FRANÇOIS THUOT  
CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

## **GROUPE DE TRAVAIL SUR L'APPLICATION DE LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION**

Ce groupe de soutien à la direction générale assure une vigie de la jurisprudence et réfléchit aux bonnes pratiques de mise en œuvre du régime applicable aux ordres professionnels en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

En 2011-2012, le groupe a élaboré un guide de référence sur le *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels applicable aux ordres professionnels* (en projet). Le groupe travaille également sur la détention et la conservation des documents par un ordre professionnel.

Une formation sur la protection des renseignements personnels destinée aux ordres a également été organisée à l'hiver 2012.

## **Membres**

MANON BONNIER  
ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

CHRISTIANE BRIZARD  
ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

ANNIE CHAPADOS  
ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC

DIANE GAREAU  
CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC

ELENA KONSON  
ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

MARCO LAVERDIÈRE  
ORDRE DES OPTOMÉTRISTES DU QUÉBEC

MARISOL MIRÒ  
ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

GENEVIÈVE OUIMET  
ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

CHANTAL PERREAULT  
BARREAU DU QUÉBEC

AMÉLIE PROULX  
ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

JOSÉE PRUD'HOMME  
ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

MARIE-CLAUDE SIMARD  
CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

## **COMITÉS DU COLLOQUE DES DIRIGEANTS DES ORDRES PROFESSIONNELS**

Le 4<sup>e</sup> Colloque des dirigeants des ordres professionnels s'est tenu du 14 au 16 septembre 2011 à Québec.

## **COMITÉ ORGANISATEUR**

MANON CORBEIL  
COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC

CHRISTIAN GAUVIN  
COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC

ANDRÉ JACQUES  
COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC

JEAN-FRANÇOIS THUOT  
CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

## **COMITÉ THÉMATIQUE**

CLAUDINE CHAMPAGNE  
ORDRE DES OPTOMÉTRISTES DU QUÉBEC

CHRISTIAN GAUVIN  
COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC

CLAUDE LAURENT  
ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC

LOUISE TREMBLAY  
ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

JULIE VILLENEUVE  
ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

MARIE-CLAUDE SIMARD  
CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

JEAN-FRANÇOIS THUOT  
CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

# FORUMS

## FORUM DES DIRECTIONS GÉNÉRALES

Le forum a reçu au printemps 2011 le nouveau Commissaire aux plaintes en matière de reconnaissance des compétences professionnelles, afin de discuter de la procédure d'examen des plaintes élaborée par celui-ci.

Lors de leur rencontre annuelle à l'automne 2011, les membres du forum ont convenu d'explorer les possibilités de regroupement des régimes d'assurance collective des employés des ordres professionnels. Un groupe de travail a été mis sur pied composé des personnes suivantes :

MANON LAMBERT  
ORDRE DES PHARMACIENS  
DU QUÉBEC

CLAUDE LAURENT  
ORDRE PROFESSIONNEL DE LA  
PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC

JEAN TANGUAY  
ORDRE DES PODIATRES DU QUÉBEC

JEAN-FRANÇOIS THUOT  
CONSEIL INTERPROFESSIONNEL  
DU QUÉBEC

/ Chantal Pinard, Diane Gareau,  
Louise Gauthier, Bruno Breton,  
Florence Colas, Claude Lalonde,  
Réjean Gingras,  
Alain Migneault,  
Ginette Lussier-Price,  
Louise Gauthier et  
Joële Larivière. /



(Kévin Aubé/Avant)

## FORUM DES SYNDICS

Le forum a offert à ses membres à deux reprises la *Formation sur les techniques d'entrevue, niveau 1 : Éléments de base*, ainsi que la formation *Agir efficacement en contexte interculturel lors d'une enquête disciplinaire*.

La *Journée des syndicats*, activité annuelle du forum, a eu lieu le 14 juin 2012. L'activité a porté sur les récents développements jurisprudentiels en matière disciplinaire.

Le comité directeur du forum s'est réuni à trois reprises. Un groupe de travail du comité directeur s'est réuni à trois reprises afin de dresser une liste de propositions novatrices en vue de corriger certaines problématiques vécues par les syndicats. Le comité organisateur du Colloque du forum des syndicats 2013 s'est également réuni afin d'amorcer les travaux en vue de cette activité qui aura lieu le 15 février 2013.

### Comité directeur

BRUNO BRETON  
ORDRE DES AGRONOMES  
DU QUÉBEC

SUZANNE CASTONGUAY  
ORDRE DES PSYCHOLOGUES  
DU QUÉBEC

FLORENCE COLAS  
ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES  
DU QUÉBEC

DENYS DUPUIS  
ORDRE DES PSYCHOLOGUES  
DU QUÉBEC

DIANE GAREAU  
CHAMBRE DES NOTAIRES  
DU QUÉBEC

JEANNETTE GAUTHIER  
ORDRE DES INGÉNIEURS  
DU QUÉBEC

LOUISE GAUTHIER  
ORDRE PROFESSIONNEL DE LA  
PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC

RÉJEAN GINGRAS  
ORDRE DES ARPENTEURS-  
GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

CLAUDE LALONDE  
ORDRE DES OPTICIENS  
D'ORDONNANCES DU QUÉBEC

JOËLE LARIVIÈRE  
ORDRE PROFESSIONNEL  
DES INHALOTHÉRAPEUTES  
DU QUÉBEC

GINETTE LUSSIER-PRICE  
ORDRE DES COMPTABLES  
AGRÉÉS DU QUÉBEC

ALAIN MIGNEAULT  
ORDRE DES ACUPUNCTEURS  
DU QUÉBEC

CHANTAL PINARD  
ORDRE DES CHIROPATICIENS  
DU QUÉBEC

SONIA VOYER  
ORDRE DES MÉDECINS  
VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

**Madame**  
GINETTE LUSSIER-PRICE  
FCCA, FCA, ASSUME  
LA PRÉSIDENTE  
DU COMITÉ DIRECTEUR

/ Nathalie Nicole Poirier,  
Claudette Roberge, Sylvie Bédard,  
Nancy Trudel, Geneviève Richard  
et Anne-Sophie Jolin. /

(Kiran Ambwani)



#### **FORUM DES SECRÉTAIRES DE CONSEIL DE DISCIPLINE**

En janvier dernier, les membres du forum ont été invités à participer à la formation *Le processus disciplinaire : aspects juridiques et pratiques* offerte par le CIQ.

La *Journée des secrétaires de conseil de discipline* a eu lieu le 19 avril 2012. À cette occasion, le forum a eu l'honneur d'accueillir l'honorable Louise Provost, présidente du Tribunal des professions.

Le comité directeur du forum s'est réuni à six reprises. Par ailleurs, un groupe de travail du comité directeur s'est réuni à trois reprises afin de procéder à la mise à jour du coffre à outils du Forum.

#### **Comité directeur**

SYLVIE BÉDARD  
CHAMBRE DES NOTAIRES  
DU QUÉBEC

ANNE-SOPHIE JOLIN  
ORDRE DES INFIRMIÈRES ET  
INFIRMIERS DU QUÉBEC

ANN Mc CRAW  
ORDRE DES COMPTABLES  
GÉNÉRAUX ACCRÉDITÉS  
DU QUÉBEC

NATHALIE NICOLE POIRIER  
BARREAU DU QUÉBEC

GENEVIÈVE RICHARD  
ORDRE DES PHARMACIENS  
DU QUÉBEC

CLAUDETTE ROBERGE  
ORDRE DES COMPTABLES  
AGRÉÉS DU QUÉBEC

NANCY TRUDEL  
BARREAU DU QUÉBEC

JULIE DE GONGRE  
CONSEIL INTERPROFESSIONNEL  
DU QUÉBEC

#### **Maitre**

SYLVIE BÉDARD  
NOTAIRE, ASSUME LA  
PRÉSIDENTE DU COMITÉ  
DIRECTEUR

/ Danielle Fagnan, Jacques Gauthier,  
Martine Gosselin, Geneviève Lefebvre,  
Johanne Vincent, Martine Picard,  
Rose-Marie Moreno, Pierre Richer  
et Agathe Bergeron. /



(Kévin Ambwani)

## FORUM DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le forum a offert à ses membres à deux reprises la *Formation sur les techniques d'entrevue, niveau 1 : Éléments de base*.

La *Journée de l'inspection professionnelle*, activité annuelle du forum, a eu lieu le 1<sup>er</sup> juin 2012.

Le comité directeur du forum s'est réuni à cinq reprises. Un groupe de travail du comité directeur s'est réuni à trois reprises afin de travailler à l'élaboration d'une formation de base en inspection professionnelle. Les travaux du groupe se poursuivront au cours de l'exercice 2012-2013.

### Comité directeur

AGATHE BERGERON  
ORDRE DES HYGIÉNISTES  
DENTAIRES DU QUÉBEC

DANIELLE FAGNAN  
ORDRE DES PHARMACIENS  
DU QUÉBEC

JACQUES GAUTHIER  
ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES  
DU QUÉBEC

MARTINE GOSELIN  
ORDRE PROFESSIONNEL  
DES INHALOTHÉRAPEUTES  
DU QUÉBEC

GENEVIÈVE LEFEBVRE  
BARREAU DU QUÉBEC

ROSE-MARIE MORENO  
ORDRE PROFESSIONNEL DES  
TECHNOLOGISTES MÉDICAUX  
DU QUÉBEC

MARTINE PICARD  
ORDRE DES COMPTABLES  
AGRÉÉS DU QUÉBEC

PIERRE RICHER  
ORDRE DES ARPENTEURS-  
GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

JOHANNE VINCENT  
ORDRE DES ACUPUNCTEURS  
DU QUÉBEC

**Madame**  
JOHANNE VINCENT  
ACUPUNCTRICE, ASSUME  
LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ  
DIRECTEUR

/ Patricia Landry, Diane Méthot,  
Dominique Trudel, Mamour Diouf,  
Johanne Pelletier, Hélène Gauthier et  
Josée Larocque. /

(Kiran Ambwani)



## FORUM DE LA FORMATION

La *Journée de la formation* a eu lieu le 8 mai 2012. On y a traité principalement de transfert des apprentissages, de formation en ligne et de formation continue.

Au cours de l'exercice 2011-2012, le comité directeur du forum s'est réuni à trois reprises afin de discuter notamment de formation continue, de compétences langagières et de formation en ligne.

### Comité directeur

NATALIE BEAUREGARD  
ORDRE DES TRAVAILLEURS  
SOCIAUX ET DES THÉRAPEUTES  
CONJUGAUX ET FAMILIAUX  
DU QUÉBEC

MAMOUR DIOUF  
ORDRE PROFESSIONNEL  
DES TECHNOLOGISTES MÉDICAUX  
DU QUÉBEC

MARIE-CLAUDE HUARD  
ORDRE DES COMPTABLES EN  
MANAGEMENT ACCRÉDITÉS  
DU QUÉBEC

PATRICIA LANDRY  
ORDRE DES ÉVALUATEURS  
AGRÉÉS DU QUÉBEC

JOSÉE LAROCQUE  
ORDRE DES ORTHOPHONISTES  
ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC

ANNICK LAVOIE  
ORDRE PROFESSIONNEL  
DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC

DIANE MÉTHOT  
ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES  
DU QUÉBEC

JOHANNE PELLETIER  
CHAMBRE DES NOTAIRES  
DU QUÉBEC

HÉLÈNE GAUTHIER  
ORDRE DES TRADUCTEURS,  
TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES  
AGRÉÉS DU QUÉBEC

DOMINIQUE TRUDEL  
ORDRE DES PSYCHOÉDUCATEURS  
ET PSYCHOÉDUCATRICES  
DU QUÉBEC

SAMUEL LESSARD  
CONSEIL INTERPROFESSIONNEL  
DU QUÉBEC

/ Nacer Eddine Ziani, Julie Villeneuve,  
Catherine Guillemette-Bédard,  
Claudine Champagne et Luc Trottier. /



(Kéran Ambroise)

## FORUM DES COMMUNICATIONS

Le forum a organisé une formation sur le thème des médias sociaux en novembre 2011. La *Journée des communications*, activité annuelle du forum, a eu lieu le 19 juin 2012. On y a traité notamment d'utilisation des médias sociaux dans une campagne de communication, de rédaction efficace et du rôle des communicateurs au sein des ordres professionnels.

Le comité directeur du forum s'est réuni à quatre reprises. Les membres du comité ont collaboré à la réalisation des événements rattachés à la *Semaine des professionnels* (octobre 2011) et du sondage CROP (hiver 2012).

### Comité directeur

DANIEL BOISMENU  
ORDRE DES INGÉNIEURS  
DU QUÉBEC

FRANCE BONNEAU  
BARREAU DU QUÉBEC

CLAUDINE CHAMPAGNE  
ORDRE DES OPTOMÉTRISTES  
DU QUÉBEC

CATHERINE GUILLEMETTE-  
BÉDARD  
ORDRE DES TRADUCTEURS,  
TERMINOLOGUES ET  
INTERPRÈTES AGRÉÉS  
DU QUÉBEC

CATHERINE-DOMINIQUE  
NANTEL  
ORDRE DES INFIRMIÈRES  
ET INFIRMIERS AUXILIAIRES  
DU QUÉBEC

LUC TROTTIER  
ORDRE DES TRAVAILLEURS  
SOCIAUX ET DES THÉRAPEUTES  
CONJUGAUX ET FAMILIAUX  
DU QUÉBEC

JULIE VILLENEUVE  
ORDRE DES PHARMACIENS  
DU QUÉBEC

NACER EDDINE ZIANI  
ORDRE DES CHIMISTES  
DU QUÉBEC

SAMUEL LESSARD  
CONSEIL INTERPROFESSIONNEL  
DU QUÉBEC

# PRIX DU CIQ 2011 : YVES LAMONTAGNE

(Kiran Ambwani)



YVES LAMONTAGNE,  
SYLVIE PAQUETTE,  
PRÉSIDENTE ET CHEF DE  
L'EXPLOITATION,  
LA PERSONNELLE,  
ASSURANCES GÉNÉRALES  
ET RICHARD GAGNON,  
PRÉSIDENT DU CIQ.

Le lauréat du *Prix du CIQ* 2011 est le docteur Yves Lamontagne. Médecin, chercheur, administrateur, enseignant, communicateur, artiste : tous ces qualificatifs conviennent à notre lauréat car ce dernier est tout, *sauf un homme ordinaire...*

Après avoir fait ses études médicales en 1967, il travaille en Afrique comme responsable des camps des enfants biafrais victimes de la guerre qui sévit alors dans cette partie du monde. Il entreprend par la suite ses études en psychiatrie, qu'il termine à l'*Institute of Psychiatry* du *King's College* de Londres. S'amorce alors une carrière remarquable en tant que médecin psychiatre. Visionnaire et humaniste, il s'est donné comme mission un meilleur traitement des maladies mentales. De son engagement naîtront la Fondation des maladies mentales en 1981 et le Centre de recherche Fernand-Seguin de l'Hôpital Louis-H. Lafontaine en 1992.

Enseignant, il est professeur titulaire à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal de 1992 à 1998. Il préside aussi pendant cette période l'Association des médecins psychiatres du Québec.

Chercheur, il est l'auteur de près de 200 articles scientifiques et a publié 29 livres. Il a été le premier psychiatre canadien à avoir implanté des programmes de recherche, de traitement et d'enseignement des techniques de thérapie comportementale. Ses travaux lui ont valu plus de 25 prix et décorations honorifiques, notamment l'Ordre du Canada en 1988, l'Ordre national du Québec en 1996 et la Médaille du mérite 2001 de l'Association des médecins de langue française du Canada.

Il est élu président du Collège des médecins du Québec en 1998 et assumera cette importante fonction jusqu'en 2010. Il est aussi membre de l'Ordre des administrateurs agréés, dont il reçoit le titre de Fellow en 2008. Son influence et son ouverture ont été déterminantes dans le cheminement avec succès de l'important dossier de la modernisation des professions de la santé au début des années 2000.

Le jury de cette année était présidé par madame Sylvie de Grandmont, hygiéniste dentaire. Les autres membres étaient monsieur Gaëtan Boucher, conseiller-cadre, Fédération des cégeps, monsieur Alain Liard, géologue, monsieur Louis-Raymond Maranda, huissier de justice et madame Nathalie Rodrigue, technologiste médicale.



## L'ŒUVRE

*/ L'œuvre qui symbolise le Prix du CIQ est une médaille en argent massif. La production de l'œuvre et sa remise annuelle bénéficient, d'une commandite de prestige de La Personnelle, assurances générales, une filiale du Mouvement Desjardins. /*

# MÉRITE DU CIQ

Les *Mérite du CIQ* sont décernés sur recommandation des ordres professionnels. Les récipiendaires d'un prix *Mérite du CIQ* en 2011-2012 sont :

MARIE-CLAUDE AUBIN  
URBANISTE

DANIEL BOISCLAIR  
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

JOHANNE CAZA  
TECHNOLOGUE EN IMAGERIE  
MÉDICALE

ISABELLE CÔTÉ  
TRAVAILLEUSE SOCIALE

JACQUES CÔTÉ  
COMPTABLE EN MANAGEMENT  
ACCREDITÉ

FRANÇOIS CROTEAU  
MÉDECIN

ANNE-MARIE DE VOS  
TRADUCTRICE AGRÉÉE

MARLEEN DEHERTOG  
SAGE-FEMME

MAURICE DESROCHERS  
MÉDECIN VÉTÉRIINAIRE

GHYSLAINE DOUVILLE  
ACUPUNCTRICE

JOHANNE FILLION  
INHALOTHÉRAPEUTE

GINETTE FORTIN  
COMPTABLE GÉNÉRALE  
ACCREDITÉE

FRANÇOISE FRENETTE  
NOTAIRE

YVES GARIÉPY  
PHARMACIEN

DIANE GINGRAS  
TECHNOLOGISTE MÉDICALE

SERGE GINGRAS  
TECHNOLOGUE PROFESSIONNEL

LOUISE HAGAN  
INFIRMIÈRE

ANDRÉ HOULE  
CHIROPRACTICIEN

NATHALIE JOBIN  
DIÉTÉTISTE

DANIELLE JOLY  
DENTISTE

GASTON MERCIER  
CHIMISTE

JOCELYNE MOREAU  
PSYCHOÉDUCATRICE

MARCO MORIN  
AGRONOME

PIERRE PERRAULT  
ADMINISTRATEUR AGRÉÉ

CARMEN PHÉNIX  
ORTHOPHONISTE

GUY QUESNEL  
AVOCAT

LOUISE QUESNEL  
INGÉNIEURE

ALAIN RABY  
ÉVALUATEUR AGRÉÉ

JACQUELINE ROUSSEAU  
ERGOTHÉRAPEUTE

HÉLÈNE ST-AMAND  
PHYSIOTHÉRAPEUTE

RÉGINALD SAVARD  
CONSEILLER D'ORIENTATION

FOUAD GEORGES SAYEGH  
ADMINISTRATEUR AGRÉÉ

FRANÇOIS TAILLEFER  
HUISSIER DE JUSTICE

MICHEL THÉROUX  
COMPTABLE AGRÉÉ

YVES TOUGAS  
AUDIOPROTHÉSISTE



*/ La production des œuvres et leur remise ont bénéficié d'une commandite de prestige, celle de La Personnelle, assurances générales, une filiale du Mouvement Desjardins. /*

# PERSONNEL DU CIQ

---



(Kiran Ambwani)

*/ Colette Cléroux, Marie-Claude Simard,  
Jean-François Thuot, Samuel Lessard,  
Julie de Gongre et Diane Estivo. /*

## LES MEMBRES DU PERSONNEL

JEAN-FRANÇOIS THUOT, PH.D., ADM.A., ASC  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

---

MARIE-CLAUDE SIMARD, AVOCATE  
DIRECTRICE DES AFFAIRES JURIDIQUES

---

JULIE DE GONGRE, AVOCATE  
CHARGÉE D'AFFAIRES JURIDIQUES ET PROFESSIONNELLES

---

SAMUEL LESSARD, M.A.  
AGENT DE RECHERCHE ET DE COMMUNICATION

---

COLETTE CLÉROUX  
ADJOINTE ADMINISTRATIVE

---

DIANE ESTIVO  
SECRÉTAIRE / AGENTE DE BUREAU

---

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

→ Aux membres du *CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC*

Le rapport présenté à la page suivante a été examiné et entériné par l'assemblée générale des membres du CIQ tenue le 11 mai 2012.

*/ Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC qui comprennent le bilan au 31 mars 2012, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. /*

## Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

## Informations comparatives

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers qui indique que le CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC a adopté les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif le 1<sup>er</sup> avril 2011 et que sa date de transition était le 1<sup>er</sup> avril 2010. Ces normes ont été appliquées rétroactivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers, y compris les bilans au 31 mars 2011 et au 1<sup>er</sup> avril 2010, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 ainsi que les informations connexes. Nous n'avions pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives retraitées, de sorte qu'elles n'ont pas été auditées.

*Roland Naccache et Associés*  
*Par Roland Naccache, CA auditeur*


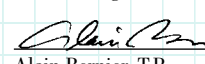
ROLAND NACCACHE, CA AUDITEUR  
Montréal (Québec)  
Le 5 mai 2012

**BILAN**  
**au 31 mars 2012**

	2012	2011	1 <sup>er</sup> avril 2010
	\$	\$	\$
<b>ACTIF</b>			
<b>À court terme</b>			
Encaisse	68 346	49 249	40 342
Placements - note 4	275 000	250 000	275 000
Débiteurs - note 5	24 614	20 753	12 956
Frais payés d'avance	11 481	46 668	16 233
	<u>379 441</u>	<u>366 670</u>	<u>344 531</u>
<b>Immobilisations corporelles - note 6</b>	<u>30 244</u>	<u>37 081</u>	<u>40 604</u>
	<b><u>409 685</u></b>	<b><u>403 751</u></b>	<b><u>385 135</u></b>
<b>PASSIF</b>			
<b>À court terme</b>			
Créditeurs - note 7	109 392	89 918	78 305
Revenus perçus d'avance - note 8	15 616	47 500	-
	<u>125 008</u>	<u>137 418</u>	<u>78 305</u>
<b>ACTIFS NETS</b>			
<b>Investis en immobilisations</b>	30 244	37 081	40 604
<b>Non affectés</b>	<u>254 433</u>	<u>229 252</u>	<u>266 226</u>
	<u>284 677</u>	<u>266 333</u>	<u>306 830</u>
	<b><u>409 685</u></b>	<b><u>403 751</u></b>	<b><u>385 135</u></b>

Engagements - note 9

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

 , président  
 Richard Gagnon, F.Adm.A.  
 , trésorier  
 Alain Bernier, T.P.

**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**  
**exercice terminé le 31 mars 2012**

	Investi en immobilisation	Non affecté	2012	2011
	\$	\$	\$	\$
<b>Solde au début</b>	37 081	229 252	266 333	306 830
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	(9 998)	28 342	18 344	(40 497)
Investissement en immobilisations	<u>3 161</u>	<u>(3 161)</u>	-	-
<b>Solde à la fin</b>	<b><u>30 244</u></b>	<b><u>254 433</u></b>	<b><u>284 677</u></b>	<b><u>266 333</u></b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## RÉSULTATS

exercice terminé le 31 mars 2012

	2012	2011
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Contributions des ordres - Annexe A	854 606	708 710
Inscriptions, formations et activités - Annexe B	311 145	135 347
Prix et Mérite du CIQ - Annexe C	39 420	18 831
Subventions - FAMMO	-	6 885
Commandites et Inscriptions	26 495	5 465
Intérêts	4 137	3 465
Autres revenus	-	203
<b>Total des produits</b>	<b>1 235 803</b>	<b>878 906</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## RÉSULTATS

exercice terminé le 31 mars 2012

	2012	2011
	\$	\$
<b>Charges</b>		
Salaires et charges sociales	495 092	401 634
Inscriptions, formations et activités - Annexe B	238 081	96 287
Prix et Mérite du CIQ - Annexe C	39 420	18 831
Activités particulières et plan stratégique - Annexe D	149 558	109 534
Formation	8 681	11 452
Allocations - Président	20 004	20 000
Allocations - Comité exécutif	25 620	25 600
Frais de représentation	9 931	7 734
Frais de déplacement	12 615	8 839
Réunions	25 958	24 293
Loyer, électricité, taxes	76 732	76 779
Assurances	3 131	3 399
Location et entretien d'équipements	11 761	10 681
Site électronique	6 636	5 802
Télécommunication	7 347	7 416
Papeterie, imprimerie, timbres	10 098	12 447
Fournitures et frais de bureau	7 916	7 124
Placements médias	30 120	30 500
Honoraires	5 024	5 142
Dotation à l'amortissement	9 998	12 187
Publications	23 736	23 722
<b>Total des charges</b>	<b>1 217 459</b>	<b>919 403</b>
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>	<b>18 344</b>	<b>(40 497)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**FLUX DE TRÉSORERIE**  
*exercice terminé le 31 mars 2012*

	2012	2011
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	18 344	(40 497)
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Dotation à l'amortissement des immobilisations	9 998	12 187
	<u>28 342</u>	<u>(28 310)</u>
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(3 861)	(7 797)
Frais payés d'avance	35 187	(30 435)
Créditeurs	19 474	11 613
Revenus perçus d'avance	(31 884)	47 500
	<u>18 916</u>	<u>20 881</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	47 258	(7 429)
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 161)	(8 664)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(3 161)</u>	<u>(8 664)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Variation nette des placements	(25 000)	25 000
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(25 000)</u>	<u>25 000</u>
<b>Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>19 097</b>	<b>8 907</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période</b>	<u>49 249</u>	<u>40 342</u>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période</b>	<u><b>68 346</b></u>	<u><b>49 249</b></u>
Représentée par :		
Encaisse	68 346	49 249

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2012

### 1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC est un organisme sans but lucratif constitué en 1965 en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec*. Le Conseil est un regroupement des ordres professionnels auquel le *Code des professions* reconnaît une existence depuis 1973 et octroie un mandat d'organisme-conseil auprès de l'autorité gouvernementale. Comme regroupement des ordres professionnels, le Conseil procure des occasions d'échange et de concertation des membres ; intervient, lorsque opportun, comme voix collective des ordres professionnels sur des dossiers d'intérêt commun ; agit comme unité de services aux ordres professionnels, selon les mandats et budgets adoptés ; agit comme référence auprès des publics concernés.

### 2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de l'ICCA et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

#### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée.

Les éléments des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations incluent la durée de vie des immobilisations aux fins du calcul de l'amortissement et l'évaluation de leur valeur recouvrable nette. Le recouvrement des débiteurs est également sujet à certaines estimations et hypothèses.

Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus d'activités sont constatés à titre de produits lorsque les activités ont lieu.

Les revenus de placements sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les produits de contributions sont constatés linéairement sur les périodes couvertes par ces produits.

Les subventions sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, qui consiste à les imputer aux résultats de la période pour laquelle elles sont octroyées, et sont présentées à titre de revenus pour l'exercice approprié.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ainsi que les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

## Instruments financiers

### Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

### Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

## Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur tiennent compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur de l'apport. Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et la durée indiquée ci-dessous. Elles sont aussi soumises à des tests de dépréciation.

	Méthode	Taux
Mobilier et équipement	Amortissement dégressif	20%
Équipement informatique	Amortissement dégressif	30%

Les investissements en immobilisations sont constatés à titre de variation dans les actifs nets investis en immobilisations et l'amortissement est constaté à titre de charge dans l'état des résultats.

## Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrement lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

## 3 - **INCIDENCE DU CHANGEMENT DE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE**

Les présents états financiers sont les premiers états financiers dans lesquels l'organisme a appliqué les normes de la Partie III du Manuel de l'ICCA – Comptabilité, normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. L'application initiale de ce nouveau référentiel n'a eu aucune incidence sur l'excédent des produits sur les charges de l'organisme pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, ni sur son actif net à la date de transition, soit le 1<sup>er</sup> avril 2010.

## 4 - **PLACEMENTS**

L'organisme gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. L'organisme a adhéré auprès d'une institution financière à un compte placement affaires, ayant, en date de fin d'exercice, une juste valeur marchande de 275,000 \$, avec un taux de rendement annuel moyen de 1,10 %.

## 5- DÉBITEURS

	2012	2011
	\$	\$
Créances et effets à recevoir	10 507	12 910
Sommes à recevoir de l'État	14 107	7 843
	<u>24 614</u>	<u>20 753</u>

## 6- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2012			2011
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	85 668	69 070	16 598	20 747
Équipement informatique	66 012	52 366	13 646	16 334
	<u>151 680</u>	<u>121 436</u>	<u>30 244</u>	<u>37 081</u>

## 7- CRÉDITEURS

	2012	2011
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	65 779	55 816
Salaires et vacances à payer	25 102	25 712
Fonds de pension à payer	9 788	8 315
Provision au Fonds des services de santé	8 723	-
Inscriptions perçues d'avance	-	75
	<u>109 392</u>	<u>89 918</u>

## 8- REVENUS PERÇUS D'AVANCE

Les revenus perçus d'avance sont composés de commandites reçues lors de l'exercice terminé le 31 mars 2012 pour des activités qui seront réalisées au courant du prochain exercice.

## 9- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme est engagé en vertu de baux relativement à l'occupation de ses locaux et à la location d'équipement. Les loyers minimums futurs comprennent les versements suivants pour les 5 prochains exercices :

	Locaux	Équipement	Total
	\$	\$	\$
2013	61 402	7 983	69 385
2014	-	7 983	7 983
2015	-	7 983	7 983
2016	-	7 983	7 983
2017	-	7 983	7 983
	<b>61 402</b>	<b>39 915</b>	<b>101 317</b>

## 10- POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

### Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'organisme aux risques à la date du bilan.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créiteurs.

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux placements et aux débiteurs. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités et les placements sont investis auprès de grandes institutions financières.

### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'organisme est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

### Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. En date de fin d'exercice, les placements de l'organisme présentent des échéances à court terme. Le risque de taux d'intérêt est alors minime.

## ANNEXES

exercice terminé le 31 mars 2012

	2012	2011
	\$	\$
<b>ANNEXE A - Contributions des ordres</b>		
<b>Le CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC regroupe 46 ordres professionnels</b>		
Acupuncteurs	6 204	5 188
Administrateurs agréés	9 943	8 645
Agronomes	16 685	14 105
Architectes	16 325	13 384
Arpenteurs-géomètres	7 469	6 337
Audioprothésistes	3 636	3 043
Avocats	41 153	34 731
Chimistes	14 885	12 047
Chiropraticiens	8 487	7 088
Comptables agréés	37 878	31 763
Comptables généraux accrédités	27 494	23 033
Comptables en management accrédités	26 640	22 246
Conseillers et conseillères d'orientation **	13 338	8 186
Conseillers en ressources humaines agréés	27 329	22 622
Dentistes	20 230	16 778
Denturologistes	7 348	6 165
Diététistes	14 394	11 998
Ergothérapeutes	19 039	15 957
Évaluateurs agréés	7 773	6 544
Géologues	6 342	5 160
Huissiers de justice	4 560	3 773
Hygiénistes dentaires	21 979	17 969
Infirmières et infirmiers	57 547	48 671
Infirmières et infirmiers auxiliaires	41 074	34 397
Ingénieurs	53 814	45 165
Ingénieurs forestiers	12 336	10 456
Inhalothérapeutes	17 637	14 614
Médecins	40 063	33 758
Médecins vétérinaires	12 889	10 428
Notaires	17 642	14 721
Opticiens d'ordonnances	9 741	7 891
Optométristes	9 093	7 605
Orthophonistes et audiologistes	12 612	10 208
Pharmaciens	26 682	22 295
Physiothérapie	24 962	20 986
Podiatres	2 728	2 210
Psychoéducateurs et psychoéducatrices **	16 694	11 255
Psychologues	27 496	23 228
Sages-femmes	2 877	2 392
Techniciennes et techniciens dentaires	4 521	3 871
Technologistes médicaux	19 711	16 582
Technologues professionnels	17 637	14 940
Technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie	21 245	17 687
Traducteurs, terminologues et interprètes agréés	11 973	9 981
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	27 147	22 619
Urbanistes	7 354	5 988
	<b>854 606</b>	<b>708 710</b>

*/\*\* Aux fins du présent tableau, la cotisation versée en 2010-2011 par l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec a été partagée entre les deux ordres. /*

	2012	2011
	\$	\$
<b>ANNEXE B - Inscriptions, formations et activités</b>		
<b>PRODUITS</b>		
Inscriptions - Formation secrétaire conseil discipline	1 352	1 852
Inscriptions - Membres conseil de discipline	12 437	9 655
Inscriptions - Activités Forum communications	10 209	5 688
Inscriptions - Activités Forum directions générales	3 599	4 093
Inscriptions - Formation administrateurs des ordres	14 424	11 197
Inscriptions - Formation conseillers juridiques et juristes ordres	-	12 341
Inscriptions - Formation inspection professionnelle	37 576	32 937
Inscriptions - Activités Forum de la formation	4 617	3 271
Inscriptions - Formation syndics	19 412	17 657
Colloque des syndics	-	25 803
Colloque des dirigeants des ordres (sept. 2011)	187 058	-
Inscriptions - Formation Présidence des ordres	6 741	-
Inscriptions - Formation Responsables accès à l'information	13 720	-
Inscriptions - Formation assurance responsabilité professionnelle	-	10 853
	<b>311 145</b>	<b>135 347</b>
<b>CHARGES</b>		
Formation secrétaire conseil discipline	1 275	1 989
Formation membres conseil discipline	7 953	7 086
Activités Forum communications	7 071	5 171
Activités Forum directions générales	3 418	2 206
Formation administrateurs des ordres	5 705	4 832
Formation conseillers juridiques et juristes ordres	-	7 514
Formation inspection professionnelle	27 352	22 575
Activités Forum de la formation	2 174	2 762
Formation syndics	9 664	12 704
Colloque des syndics	-	19 989
Colloque des dirigeants des ordres (sept. 2011)	157 930	-
Formation Présidence des ordres	7 062	-
Formation Responsables accès à l'information	8 477	-
Formation assurance responsabilité professionnelle	-	9 459
	<b>238 081</b>	<b>96 287</b>

	2012	2011
	\$	\$
<b>ANNEXE C - Prix et Mérite du CIQ</b>		
<b>PRODUITS</b>		
Convention La Personnelle		
Médailles/coffrets	19 099	-
Certificats/encadrements/impression	1 423	240
Réception annuelle	12 013	11 216
Publicité	3 353	3 447
Remises Mérites du CIQ	3 532	3 928
	<b>39 420</b>	<b>18 831</b>

	2012	2011
	\$	\$
<b>ANNEXE C - Prix et Mérite du CIQ</b>		
<b>CHARGES</b>		
Convention La Personnelle		
Médailles/coffrets	19 099	-
Certificats/encadrements/impression	1 423	240
Réception annuelle	12 013	11 216
Publicité	3 353	3 447
Remises Mérites du CIQ	3 532	3 928
	<b>39 420</b>	<b>18 831</b>

	2012	2011
	\$	\$

#### **ANNEXE D - Activités particulières et plan stratégique**

##### **LÉGISLATION, RÉGLEMENTATION ET POLITIQUES**

Lois d'accès à l'information	1 651	475
Mobilité professionnelle et immigration	1 063	9 028
Projets FAMMO	-	6 963
Documentation et autres	1 480	5 348
	<b>4 194</b>	<b>21 814</b>

##### **AUTRES ACTIVITÉS**

Formation et compétence	6 325	3 047
Prévention et résolution des différends interordres	10 550	504
Observatoire (recherche et analyse)	15 200	154
Planification stratégique	-	24 588
Interventions Fonds des services de santé (Revenu Québec)	29 773	-
	<b>61 848</b>	<b>28 293</b>

##### **POSTES EXCEPTIONNELS**

Plan de communication	54 276	37 952
Requête pour permission d'en appeler - OIFQ	29 240	21 475
	<b>83 516</b>	<b>59 427</b>

##### **TOTAL CHARGES - ACTIVITÉS PARTICULIÈRES ET PLAN STRATÉGIQUE**

	<b>149 558</b>	<b>109 534</b>
--	----------------	----------------

# ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

## 2011 - 2016

### NOS ORIENTATIONS

#### ORIENTATION 1

Exercer un leadership dans la recherche de solutions en lien avec les nouvelles perspectives sociales et économiques, afin d'atteindre le niveau de protection du public attendu par la société.

#### ORIENTATION 2

Promouvoir et soutenir les interventions des ordres destinées à favoriser la disponibilité d'une main-d'œuvre professionnelle, afin d'assurer l'accessibilité à des services professionnels de qualité.

#### ORIENTATION 3

Soutenir une culture de collaboration interordres afin de favoriser des actions concertées.

#### ORIENTATION 4

Promouvoir l'apport social et économique des ordres professionnels et de leurs membres, afin de faire reconnaître leur valeur ajoutée.

#### ORIENTATION 5

Exercer un leadership reconnu et influent auprès des partenaires prioritaires aux fins d'avancement des dossiers d'intérêt pour la société et les ordres.

### LES ENJEUX

#### (A) LA PROTECTION DU PUBLIC DANS UN ENVIRONNEMENT EN ÉVOLUTION

Compte tenu des tendances démographiques, de mondialisation, des technologies, du développement durable, le contexte actuel remet en question dans notre société la notion de protection du public en regard de son niveau désiré et des mécanismes à privilégier afin de garantir des services de qualité par des professionnels.

#### (B) L'ACCESSIBILITÉ À DES SERVICES PROFESSIONNELS EN RÉPONSE AUX BESOINS DE LA POPULATION

L'accessibilité à des services professionnels est un défi important compte tenu notamment des enjeux de pénurie, de relève, de mobilité des professionnels et de démographie de la population.

#### (C) LE DÉVELOPPEMENT D'UNE PLUS GRANDE COLLABORATION INTERORDRES

Compte tenu de l'évolution des champs de pratique, une plus grande collaboration interordres est l'une des conditions essentielles à la livraison des services professionnels attendus par la population.

#### (D) LA RECONNAISSANCE DE LA VALEUR AJOUTÉE DES ORDRES PROFESSIONNELS ET DE LEURS MEMBRES À LA SOCIÉTÉ

La valeur ajoutée des ordres et des services rendus par leurs membres doit être mieux comprise par le grand public. Des efforts de communication en ce sens sont donc essentiels.

#### (E) L'INFLUENCE DU CIQ ET DES ORDRES PROFESSIONNELS AUPRÈS DES PARTENAIRES

Des collaborations fructueuses avec les différents partenaires (instances gouvernementales, organismes du marché du travail et organismes de formation) sont requises pour relever les défis et participer conjointement à la recherche et l'implantation de solutions.

/ *Dépôt légal - bibliothèque et archives nationales du Québec, 2012*

*Dépôt légal - bibliothèque et archives Canada, 2012*

ISBN 978-2-920350-35-5 /



**UN PRO**  
c'est un **PRO**

---

**CONSEIL  
INTERPROFESSIONNEL  
DU QUÉBEC**

*550, rue Sherbrooke Ouest,  
Tour Ouest, bureau 890  
Montréal (Québec) H3A 1B9*

---

*Téléphone 514 288-3574  
Télécopieur 514 288-3580*

---

*[courrier@professions-quebec.org](mailto:courrier@professions-quebec.org)*

---

**[WWW.PROFESSIONS-QUEBEC.ORG](http://WWW.PROFESSIONS-QUEBEC.ORG)**